2 502 152

INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

(1) N° de publication : (A n'utiliser que pour les commandes de reproduction).

PARIS

A1

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

₍₁₎ N° 81 05592

- - (72) Invention de : Claude Laruelle et Marcel Lepant.
 - 73) Titulaire : Idem 71)
 - Mandataire : Cabinet Orès, 6, av. de Messine, 75008 Paris.

La présente invention est relative à des nouveaux dérivés solubles N₂ substitués de la diamino-2,4-benzyl-5 pyrimidine, à leur procédé de préparation et aux médicaments les contenant. On connaît depuis longtemps (Brevet américain 3 049 544 de 1962) la diamino-2,4,(3,4,5-triméthoxy benzyl)-5 pyrimidine en tant qu'agent antibactérien à très large spectre englobant aussi bien les cocci Gram-positifs que les cocci Gram-négatifs et les bacilles Gram-négatifs. Son mécanisme d'action se rapproche de celui des sulfamides, il interfère avec la déhydrofolate-réductase, enzyme qui intervient dans la réduction de l'acide folique, métabolite nécessaire à la synthèse de la thymine. Il agit dans une étape plus tardive que les sulfamides pour inhiber la synthèse de l'acide folique. Ceci explique son action synergique avec les sulfamides.

Malheureusement, ce produit est très peu soluble dans l'eau et il est très difficile de préparer par exemple des solutions injectables. On a recours pour y parvenir, soit à des suspensions (par exemple Brevet français 20 2 085 703) soit à des solvants organiques. Un très grand progrès dans ce sens a été effectué grâce aux travaux de MM. Rombi et Dick (Brevetsfrançais 2 358 148 et 2 397 407 Les produits synthétisés obtenus, à savoir les dérivés N2N4 substitués de formule I

où les dérivés ${\rm N}_4$ substitués de formule II :

5
$$R_{2} \longrightarrow CH_{2} \longrightarrow NH_{2}$$

$$R_{3} \longrightarrow R_{4} \longrightarrow NH_{2}$$

$$CH_{2} \longrightarrow NH_{2} \longrightarrow NH_{2}$$

$$CH_{3} \longrightarrow R_{4} \longrightarrow NH_{2} \longrightarrow$$

- 10 quoique très solubles dans l'eau, présentent toutefois encore deux sortes d'inconvénients :
 - les produits obtenus ne sont jamais chimiquement purs, mais constituent un mélange variable des dérivés disubstitués $\mathrm{N_2N_4}$ et monosubstitués en $\mathrm{N_4}$,
- 15 leur stabilité aux pH acides laisse à désirer et ils sont donc difficilement purifiables.

La présente invention a pour objet de nouveaux dérivés solubles N_2 substitués de la diamino-2,4-benzyl-5 pyrimidine répondant à la formule III ci-après :

20

30

35

25

dans laquelle :

R₁,R₂,R₃,R₄ qui peuvent être identiques ou différents représentent un atome d'hydrogène, un atome d'halogène ou un groupe alkyle, thioalkyle, alcoxy- ou benzyloxy-,

Y représente un atome d'hydrogène, un métal alcalin, ou une base organique pharmaceutiquement compatible, et

R représente un atome d'hydrogène ou un radical alkyle linéaire ou ramifié comprenant

de 1 à 7 atomes de carbone, un radical cyclo-

5

20

alkyle comprenant de 5 à 8 atomes de carbone, un noyau aromatique éventuellement substitué par des substituants tels que, halogène, nitro-, hydroxyle, dialkylamino-, alcoxy-, alkyl de C, à C3, deux substituants adjacents pouvant constituer un cycle alkyldioxy-, un hétérocycle comme le furanne, le thiophène, la pyridine.

Parmi les dérivés des diamino-2,4 pyrimidine, on 10 peut citer, de préférence, la (triméthoxy-3,4,5 benzyl)-5 diamino-2,4 pyrimidine ou triméthoprime, la (diméthoxy-3,4 benzyl)-5 diamino-2,4 pyrimidine ou diavéridine, la (méthyl-2-diméthoxy-4,5 benzyl)-5 diamino-2,4 pyrimidine ou orméthoprime.

Outre la parfaite stabilité et la pureté analytique 15 des produits obtenus, la Demanderesse a également constaté de manière surprenante, que l'activité des produits conformes à la présente invention est de beaucoup supérieure à celle des produits N_2N_4 ou N_4 substitués.

La présente invention a également pour objet un procédé de préparation de ces produits de formule III conformes à l'invention, caractérisé en ce que l'on fait réagir dans un solvant approprié tel que la pyridine, notamment, un dérivé de diamino-2,4 benzyl-5 pyrimidine avec un 25 aldéhyde et l'anhydride sulfureux, puis en ce qu'on isole le produit de la réaction.

Suivant un mode de réalisation avantageux du procédé objet de la présente invention, les quantités de diamino-2,4 benzyl-5 pyrimidine et d'aldéhyde, sont 30 stoechiométriques, tandis que l'anhydride sulfureux est utilisé en excès.

Suivant un autre mode de réalisation avantageux du procédé objet de la présente invention, le produit de la réaction est isolé par dilution du milieu réactionnel par 35 un solvant miscible à la pyridine tel que l'éther ou un hydrocarbure.

Suivant une modalité particulière de ce mode de réalisation, le produit isolé est en outre purifié par lavage à l'alcool aqueux.

La présente invention a en outre pour objet des 5 médicaments solubles dans l'eau contenant au moins un dérivé conforme à la présente invention.

En effet, ces dérivés sont très solubles dans l'eau et permettent d'obtenir des solutions aqueuses contenant jusqu'à 50 % en poids/volume. Les produits obtenus sont des poudres microcristallines blanches, stables sous leurs formes acides ou salifiées. Les solutions aqueuses des sels se présentent sous la forme d'un liquide transparent incolore et de pH voisin de la neutralité.

Outre les dispositions qui précèdent, l'invention 15 comprend encore d'autres dispositions qui ressortiront de la description qui va suivre.

L'invention vise particulièrement de nouveaux dérivés N₂ substitués de la diamino-2,4 benzyl-5 pyrimidine remarquablement stables et très solubles dans l'eau, qui conviennent parfaitement pour la fabrication de médicaments injectables, ainsi que les moyens propres à leur réalisation et à la mise en oeuvre des procédés de fabrication de ces nouveaux dérivés.

L'invention pourra être mieux comprise à l'aide

25 du complément de description qui va suivre, qui se réfère
à des exemples de fabrication, à l'analyse des produits obtenus, ainsi qu'à un compte-rendu d'expérimentations pharmacologiques portant sur les médicaments conformes à la présente invention.

Il doit être bien entendu toutefois que ces exemples, les différents résultats analytiques et ce compte-rendu d'expérimentations pharmacologiques, sont donnés uniquement à titre d'illustration de l'objet de l'invention, dont ils ne constituent en aucune manière une limitation.

30

35

Dans les exemples qui vont suivre, les chromatographies en couches minces (CCM) ont été réalisées sur pla-

que KIESELGEL F 254 avec révélation en lumière UV à 254 nm dans les systèmes de migration suivants :

- Système A : chloroforme : 80, méthanol :20,

acide acétique : 20 - eau : 1

5 - Système B : chloroforme : 80 - éthanol : 40 acide formique : 5

La triméthoprime a un Rf de 0,6 dans le système A et 0,3 dans le système B.

EXEMPLE 1: ACIDE N₂ METHANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4

(TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE ET SON SEL DE SODIUM

$$\begin{bmatrix} & R = H \\ (III) & Y = H, Na \end{bmatrix}$$

On ajoute successivement 2,22 g (74 mM) de paraformaldéhyde et 19,6 g (70 mM) de triméthoprime à 80 ml de 15 pyridine et on introduit 70 g d'anhydride sulfureux en deux heures, la température se maintient spontanément à 45-50°. On porte ensuite à 80°C pendant 8 heures. Après refroidissement, on coule dans 500 ml d'éther et on sépare le précipité. Le précipité est mis en suspension dans l'eau et re-20 dissous par addition de soude diluée en quantité suffisante pour pH = 9,70. Après filtration d'un léger insoluble, on reprécipite par ajout d'acide chlorhydrique dilué quantité suffisante pour pH = 1/2. Le précipité est filtré, lavé abondamment à l'eau puis à l'éthanol. Après séchage, on obtient la forme acide du dérivé recherché à l'état pur sous forme de 25 cristaux blancs de pF 176°C. La CCM donne un Rf de 0,33 dans le système A et 0,16 dans le système B. Cette forme acide peut être traitée en milieu aqueux par de la soude diluée jusqu'à pH 9,50 pour donner le sel sodique qu'on isole par évaporation et séchage /pF supérieur à 250°C (dec) / $\overline{R}MN:2$ H à 4,8 ppm (m) /. EXEMPLE 2 : ACIDE N2 ETHANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE

35
$$\begin{bmatrix} R = CH_3 \\ Y = H, Na \end{bmatrix}$$

6

On ajoute successivement 14,5 g (0,05 mole) de triméthoprime et 2,2 g (0,05 mole) d'aldéhyde acétique à 100 ml de pyridine. On introduit à raison d'environ 10 g par heure, 40 g d'anhydride sulfureux, puis on porte à 60°C 5 pendant 8 heures. Après refroidissement, on coule sur 500 ml d'éther, on filtre le précipité et on sèche à l'air. Le produit brut est remis en suspension dans l'eau et traité par de la soude diluée jusqu'à pH 8,80. On filtre un léger insoluble et le filtrat est ensuite acidifié par de l'acide chlorhydrique dilué jusqu'à pH 2,50. Le précipité est filtré, lavé soigneusement à l'eau, puis à l'éthanol. Après séchage, on obtient le dérivé recherché sous forme de beaux cristaux blancs de pF 192°C. La CCM donne un spot de Rf de 0,43 dans le système A et de 0,31 dans le système B. La forme acide peut être convertie en son sel de sodium par traitement de la suspension aqueuse du produit précédant par de la soude diluée jusqu'à pH 8,80. Après évaporation et séchage, on obtient le sel de sodium du dérivé recherché de pF 178/180°C (RMN : CH₂ (d) 3 H à 1,3 ppm, CH (m) 1 H à 4,7 ppm).EXEMPLE 3 : ACIDE No BUTANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE

(III) :
$$R = --CH_2 - CH_2 - CH_3$$

Y = H, Na

25

On introduit successivement 14,5 g (0,050 mole) de triméthoprime et 3,6 g (0,050 mole) de butyraldéhyde dans 200 ml de pyridine et on introduit lentement sous agitation, environ 45 g d'anhydride sulfureux. Les réactifs passent rapidement en solution, tandis que la température intérieure monte spontanément à 35-40°C pour se stabiliser. On abandonne 24 heures à température ordinaire, puis on coule sur un litre d'éther. Le précipité est filtré, lavé à l'éther et séché à l'air. Le produit brut est ensuite mis en suspension aqueuse et traité par de la soude diluée jusqu'à pH 8,50. On filtre un léger insoluble puis on acidifie par de l'acide

chlorhydrique dilué, jusqu'à pH 2,0; la forme acide précipite à nouveau en beaux cristaux blancs qu'on filtre et lave abondamment à l'eau, puis à l'éthanol. Après séchage, on obtient la forme acide du dérivé recherché de pF 165°C. La 5 CCM donne un Rf de 0,50 dans le système A et de 0,40 dans le système B. On peut remettre la forme acide en suspension aqueuse et la traiter par de la soude diluée jusqu'à pH 8,50. Après évaporation et séchage, on obtient le sel de sodium du dérivé recherché de pF 180°C (RMN: CH3-(CH2)2 (m) 7 H à 10 1,3 ppm, CH (m) 1 H à 4,7 ppm).

EXEMPLE 4 - ACIDE N₂ (METHYL-2) PROPANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE ET SON SEL DE SODIUM

15

(III) :
$$R = -CH$$
 CH_3
 $Y = H$, Na

On ajoute 14,5 g (0,05 mole) de triméthoprime et 3,6 g (0,05 mole) d'aldéhyde isobutyrique à 100 ml de pyridine, puis on introduit sous agitation, environ 45 g d'anhydride sulfureux, la température se stabilise vers 40°C. Après quelques heures à température ordinaire, la solution est coulée dans un grand volume d'éther. Après isolement du brut, on traite comme précédemment en dissolvant à pH 9,0, on élimine quelques impuretés par filtration et on reprécipite par de l'acide chlorhydrique dilué. La forme acide est alors filtrée, lavée à l'eau très soigneusement, puis séchée (pF = 182°C).

La CCM donne un seul spot de Rf 0,58 dans le système A et de 0,45 dans le système B. On peut obtenir le sel de sodium par neutralisation de la suspension aqueuse de la forme acide par de la soude diluée jusqu'à pH 9,20. La solution, après évaporation et séchage, donne la forme salifiée de pF 160°C. (RMN: CH₃ (d) 6 H à 1 ppm, CH (m) 1 H à 2,2 ppm, CH (m) 1 H à 4,8 ppm).

5

25

30

EXEMPLE 5 - ACIDE N₂ (DIMETHYL-2,2) PROPANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE

(III) :
$$R = \frac{\overset{CH}{\downarrow}_3}{\overset{CH}{\downarrow}_3} = \overset{CH}{\downarrow}_3$$

 $Y = H, Na$

On ajoute successivement 14,5 g (0,050 mole) de triméthoprime et 4,5 g (0,050 mole) d'aldéhyde pivalique à 100 ml de pyridine. Après traitement selon la technique 10 habituelle, on remet le produit brut en suspension dans 300 ml d'eau et on alcalinise par de la soude diluée jusqu'à pH 9,0. On filtre un léger insoluble, puis on acidifie par de l'acide chlorhydrique dilué jusqu'à pH 2,50. Le précipité apparu est filtré, lavé abondamment à l'eau, puis à l'éthanol. Après séchage, on obtient la forme acide du dérivé recherché de pF 170°C. La CCM ne donne qu'un seul spot de Rf 0,70 dans le système A et de 0,55 dans le système B. On peut remettre ce produit en suspension dans l'eau et par traitement par de la soude diluée jusqu'à pH 8,70 ; on obtient, après évaporation et séchage, la forme sodique du dérivé recherché de pF = 155°C (RMN : CH_3 (s) 9 H à 1 ppm CH (m) 4,8 ppm). EXEMPLE 6 - ACIDE N2 (DIMETHYL-2,3) PENTANE SULFONIQUE DE LA

DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE ET SON
SEL DE SODIUM

(III): $R = \frac{CH - CH - CH}{2}$ CH_3 CH_3 Y = H, Na

On ajoute à température ordinaire, 14,5 g

0,05 mole) de triméthoprime et 5,6 g (0,05 mole) d'aldéhyde

2,3 diméthylvalérique à 100 ml de pyridine anhydre, puis on
introduit lentement sous agitation, environ 45 g d'anhydride
sulfureux. Les réactifs passent assez rapidement en solution, tandis que la température intérieure se stabilise entre
35 et 40°. On laisse ensuite 24 heures à température ordinaire, puis on coule lentement sur un litre d'éther. Le
précipité blanc qui apparaît immédiatement est filtré, lavé

à l'éther, puis séché. Le produit est remis en suspension aqueuse et dissous par ajout d'un minimum de soude dilué pour atteindre pH 8,0 ; on filtre un léger insoluble, puis on acidifie par de l'acide chlorhydrique dilué, la forme 5 acide précipite à nouveau sous forme d'une belle cristallisation blanche. On filtre, on lave soigneusement à l'eau et on sèche (pF = 182°). La CCM sur Kieselgel donne un seul spot de Rf 0,54 dans le système A et une seule tache également de Rf 0,39 dans le système B. On peut obtenir le sel de 10 sodium de ce dérivé par neutralisation de la suspension aqueuse de la forme acide, par de la soude diluée à pH 8-8,20. La solution limpide est ensuite évaporée et séchée sous vide (RMN : CH_2 - CH_3 (m) 1 ppm.-CH-(m) 2 H à 2,3 ppm, CH (m) 1 H à 4,8 ppm).

EXEMPLE 7 - ACIDE No. (ETHYL-2) BUTANE SULFONIQUE DE LA 15 DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE ET SON

SEL DE SODIUM

(III) :
$$R = -CH - CH_2 - CH_3$$
 $CH_2 - CH_3$
 $Y = N, Na$

20

35

On ajoute 14,5 g (0,05 mole) de triméthoprime et 5,0 g (0,05 mole) d'aldéhyde éthyl-2 butyrique à 100 ml de pyridine, puis on opère comme dans les exemples précédents. Le produit brut séparé de l'éther et séché est repris dans 25 l'eau et mis en solution par ajout de soude diluée jusqu'à pH 9,30. On filtre quelques impuretés, puis on reprécipite la forme acide par addition d'acide chlorhydrique dilué au filtrat jusqu'à pH 2,20. La cristallisation de la forme acide est complétée en refroidissant la suspension à 0°C pen-30 dant quelques heures. Par filtration et séchage, on obtient la forme acide du dérivé. La CCM du dérivé donne un seul spot de Rf 0,61 dans le système A et de 0,49 dans le système B. Son point de fusion est 170°C. On peut obtenir la forme alcaline en dispersant le dérivé acide dans l'eau et en le dissolvant par addition du minimum de soude diluée jusqu'à

pH 8,90-9,20. Après évaporation à basse température de la solution alcaline et séchage, on obtient le dérivé recherché (RMN : CH_3 - CH_2 - (m) 10 H à 1,1 ppm, CH (m) 1 H à 2,2 ppm, CH (m) 1 H à 4,8 ppm).

5 EXEMPLE 8 - ACIDE N₂ PHENYL METHANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE ET SON SEL DE SODIUM

10

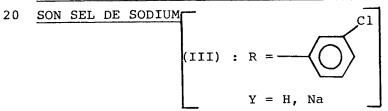
On met en suspension 14,5 g (0,05 mole) de triméthoprime et 5,5 g (0,05 mole) de benzaldéhyde dans 100 ml de 15 pyridine, puis on opère selon la technique décrite dans les Exemples précédents. Le produit brut est mis en suspension dans environ 300 ml d'eau et additionné de soude diluée jusqu'à pH 8,0-9,0. Après filtration d'un léger insoluble, on reprécipite la forme acide par addition d'acide chlorhy-20 drique dilué en quantité suffisante pour pH 2,5. La forme acide est filtrée, lavée, séchée. La CCM du dérivé acide donne un seul spot de Rf = 0,53 dans le système A et de Rf = 0,43 dans le système B et de pF = 166°C. On obtient la forme alcaline en traitant la suspension aqueuse de la forme 25 acide par la quantité minimum de soude diluée pour obtenir la dissolution complète, soit pH 8,40-8,50, puis en évaporant à sec cette solution on obtient le sel de sodium du dérivé recherché à l'état pur. (RMN : arom (s) 5 H à 7,2 ppm, CH (m) à 4,8 ppm).

30 EXEMPLE 9 - ACIDE N₂ (CHLORO-2 PHENYL) METHANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE ET SON SEL DE SODIUM

35
$$(III) : R = \begin{array}{c} C1 \\ \\ Y = H, Na \end{array}$$

On ajoute successivement 14,5 g (0,05 mole) de triméthoprime et 7,0 g (0,05 mole) de chloro-2 benzaldéhyde à 100 ml de pyridine, puis on opère selon la technique décrite dans les exemples précédents. Le produit brut est mis 5 en suspension dans environ 300 ml d'eau, puis traité par de la soude 2 N jusqu'à pH 8,7-8,9. On filtre un léger insoluble et on reprécipite la forme acide par addition d'acide chlorhydrique en quantité suffisante pour pH 2,50.

On maintient à 0°C pendant 24 heures pour terminer la cristallisation, puis on filtre, on lave à l'eau, éven-10 tuellement à l'alcool. Après séchage, on obtient la forme acide pure. La CCM de la forme acide donne un seul spot de Rf 0,58 dans le système A et de 0,54 dans le système B. Cette forme acide peut être traitée en milieu aqueux par de la sou-15 de diluée jusqu'à pH 8,10-8,20 pour donner la forme sodique du produit qu'on isole par évaporation et séchage. pF = 165°C (RMN: arom (4H) (m) à 7,2 ppm - H (m) à 4,8 ppm. EXEMPLE 10 - ACIDE N2 (CHLORO-3 PHENYL) METHANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE ET



25

On ajoute successivement 14,5 g (0,05 mole) de triméthoprime et 7,0 g (0,050 mole) de chloro-3 benzaldéhyde à 100 ml de pyridine, puis on traite selon les exemples précédents. Le produit brut est mis en suspension dans 350 ml d'eau et additionné de soude 2 N jusqu'à pH 8,10-8,60. 30 On filtre un léger insoluble, puis on acidifie par de l'acide chlorhydrique dilué jusqu'à pH 2,25. La forme acide précipitée est filtrée, lavée à l'eau, puis à l'éthanol absolu. Après séchage, on obtient le dérivé recherché sous forme acide à l'état pur. La CCM sur Kieselgel donne un seul spot 35 de Rf 0,59 dans le système A et de 0,57 dans le système B. Par alcalinisation avec de la soude diluée de la suspension

aqueuse de la forme acide à concurrence de pH 8,60-8,70, on obtient le sel de sodium du dérivé recherché après évaporation et séchage. pF = 176°C (RMN; arom 4 H (m) 7,2 ppm 1 H (m) à 4,8 ppm).

EXEMPLE 11 - ACIDE N₂ (CHLORO-4 PHENYL) METHANE SULFONIQUE

DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE

ET SON SEL DE SODIUM

(III) :
$$R = -C1$$

 $Y = H$, Na

On ajoute successivement 14,5 q (0,05 mole) de triméthoprime et 7,0 g (0,05 mole) de chloro-4 benzaldéhyde dans 100 ml de pyridine. Après traitement selon la technique habituelle, on remet le produit brut en suspension dans environ 300 ml d'eau, et on amène à pH 8,5-9,0 par addition de soude diluée. On filtre un léger insoluble, puis on acidifie jusqu'à pH 2,20 par de l'acide chlorhydrique dilué. La forme acide du dérivé est filtrée, puis lavée soigneusement à l'eau puis à l'éthanol absolu. Après séchage, on obtient le dérivé recherché, forme acide à l'état pur. La CCM du produit présente un seul spot de Rf 0,62 dans le système A et de 0,56 dans le système B. La forme acide remise en suspension dans l'eau est convertie en sel de sodium par ajout de soude diluée jusqu'à pH 8,40-8,50. On évapore et on sèche pour obtenir la forme sodique du dérivé recherché, de pF 174°C (RMN:4 H (arom) (m) à 7,3 ppm, H (m) à 4,8 ppm). EXEMPLE 12 - ACIDE No (NITRO-4 PHENYL) METHANE SULFONIQUE DE

30 <u>SEL DE SODIUM</u>

35

10

(III) :
$$R = Y = H$$
, Na

On introduit successivement 14,5 g de triméthoprime (0,05 mole) et 7,5 g d'aldéhyde nitro-4 benzoïque dans

LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE ET SON

100 ml de pyridine. Après traitement selon la technique habituelle, on remet en suspension le produit brut dans 400 ml d'eau et on alcalinise par de la soude diluée jusqu'à pH 10,0. On filtre un léger insoluble, puis on acidifie jusqu'à pH 4,0 par de l'acide chlorhydrique dilué. On filtre le précipité, puis on lave soigneusement à l'eau puis à l'éthanol absolu. Après séchage, on obtient à l'état pur le dérivé recherché sous sa forme acide. La CCM du produit ne donne qu'un spot de Rf 0,62 dans le système A et de 0,52 dans le système B. La forme acide est remise en suspension dans l'eau et dissoute par ajout de soude diluée jusqu'à pH 8,80. Après évaporation de l'eau sous pression réduite et séchage, on obtient la forme sodique du dérivé recherché de pF = 190°C. (RMN : 2 H (arom) m à 8,4 ppm, 2 H (arom) à 7,2 ppm, 1 H (m) à 4,8 ppm).

EXEMPLE 13 - ACIDE N₂ (NITRO-3 PHENYL) METHANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE ET SON SEL DE SODIUM

$$(III) : R = - \underbrace{\qquad \qquad}_{NO_2}$$

On introduit successivement 14,5 g (0,05 mole) de triméthoprime et 7,5 g (0,05 mole) d'aldéhyde nitro-3

25 benzoīque dans 100 ml de pyridine. Après traitement selon la technique habituelle, on remet le produit brut en suspension dans l'eau, puis on alcalinise à la soude diluée jusqu'à pH 9,0. On filtre un léger insoluble, puis on acidifie jusqu'à pH 2,5 par de l'acide chlorhydrique dilué. On filtre

30 le précipité, on lave à l'eau puis à l'éthanol. Après séchage, on obtient la forme acide du dérivé recherché à l'état pur de pF 196°C. La CCM du produit donne un seul spot de Rf 0,56 dans le système A et de 0,46 dans le système B. La forme acide est remise en suspension à raison d'environ 3 % dans

35 l'éthanol et redissoute par ajout de soude diluée 2 N jusqu'à pH 8,6-8,8. Après évaporation et séchage, on obtient la

forme sodique du dérivé recherché de pF 178°C. (RMN : 3H (arom) m à 8,4 ppm, 1 H (arom) à 7,2 ppm, 1 H (m) à 4,8 ppm). EXEMPLE 14 - ACIDE N₂ (NITRO-2 PHENYL) METHANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE ET

5 SON SEL DE SODIUM

(III) :
$$R = \frac{NO_2}{V}$$

On introduit successivement 29 g (0,1 M) de triméthoprime, 15,1 g (0,1 M) d'aldéhyde orthonitrobenzoïque dans 100 ml de pyridine, puis on introduit en une heure trente 70 g d'anhydride sulfureux. Après traitement selon la technique habituelle, on remet le produit brut en suspension

dans 400 ml d'eau et on amène à pH 8,80 par de la soude diluée. Après filtration d'un léger insoluble, on reprécipite par acidification avec de l'acide chlorhydrique dilué. On filtre le précipité, on lave à l'eau puis à l'éthanol. Après séchage, on obtient la forme acide du dérivé recher-

ché à l'état pur de pF 180°C. La CCM du produit donne un seul spot de Rf 0,55 dans le système A et de 0,45 dans le système B. La forme acide est remise en suspension dans l'éthanol et redissoute par ajout de soude jusqu'à pH 8,80. Après évaporation et séchage, on obtient la forme sodique

25 du dérivé recherché de pF = 173°C (RMN : arom (m) 4 H à 7-8 ppm. -H (m) à 4,8 ppm).

EXEMPLE 15 - ACIDE N₂ (METHOXY-2 PHENYL) METHANE SULFONIQUE

DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE

ET SON SEL DE SODIUM

30
$$(III) : R = \begin{array}{c} CH_3O \\ Y = H, Na \end{array}$$

On ajoute successivement 14,5 g (0,05 mole) de 35 triméthoprime et 6,8 g (0,05 mole) d'a 1 d é h y d e ortho anisique à 100 ml de pyridine. Après le traitement

habituel, le produit brut est remis en suspension dans l'eau et redissous par ajout de soude diluée jusqu'à pH 7,70-7,90. On filtre un léger insoluble, puis on acidifie vers pH 2,2 par de l'acide chlorhydrique dilué. Le précipité est filtré, lavé à l'eau, puis abondamment à l'éthanol absolu tiède ; après séchage, on obtient la forme acide pure du dérivé recherché de pF 150°C. La CCM du produit donne un seul spot de Rf 0,58 dans le système A et de 0,44 dans le système B. Par traitement à la soude diluée jusqu'à pH 8,8-8,9 de la forme acide, on obtient le sel de sodium qui est isolé par évaporation de la solution (pF = 165°C). (RMN : OCH₃ (s) 3 H à 3,9 ppm, arom (m) 4 H à 7,2 ppm - H (m) à 4,8 ppm).

EXEMPLE 16 - ACIDE N₂ (METHOXY-3 PHENYL) METHANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE

On ajoute successivement 14,5 g (0,05 mole) et

ET SON SEL DE SODIUM

(III) :
$$R = \frac{}{}$$
 $Y = H$, Na

20

6,8 g (0,05 mole) d'aldéhyde méta anisique à 100 ml de pyridine, puis on traite de façon habituelle. Le produit brut est remis en suspension dans 400 ml d'eau et dissous par ajout de soude diluée jusqu'à pH 8,10-8,20. Après filtration d'un léger insoluble, on revient en milieu acide par de l'acide chlorhydrique dilué jusqu'à pH 2,4. La forme acide précipite, on la filtre et on lave à l'eau puis à l'éthanol absolu. Après séchage, on obtient la forme acide pure du dérivé recherché. La CCM du produit donne un seul spot de Rf 0,61 dans le système A et de 0,56 dans le système B. La forme acide est remise en suspension dans l'eau et

solution est évaporée à sec sous pression réduite ; après séchage, on obtient la forme sodique du dérivé recherché de pF 192°C. (RMN : 4 H (arom) (m) 7,2 ppm.-OCH₃ (3 H) (s)

traitée par de la soude diluée jusqu'à pH 8,10-8,20. La

4,0 ppm, H (m) à 4,8 ppm).

5

EXEMPLE 17 - ACIDE N₂ (TRIMETHOXY-3,4,5 PHENYL) METHANE SUL-FONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE ET SON SEL DE SODIUM

(III) :
$$R = - OCH_3$$

$$Y = H, Na OCH_3$$

On ajoute successivement 14,5 g (0,05 mole) de 10 triméthoprime et 9,3 g (0,05 mole) de triméthoxy-3,4,5 benzaldéhyde dans 100 ml de pyridine. Après le traitement habituel, le produit brut est remis en suspension aqueuse et traité par de la soude diluée jusqu'à pH 9,0. On filtre éventuellement un léger insoluble, puis on acidifie le 15 filtrat jusqu'à pH 2,5 par addition d'acide chlorhydrique dilué. Le précipité est filtré, lavé soigneusement à l'eau, puis à l'éthanol chaud. Après séchage, on obtient la forme acide pure du dérivé recherché. La CCM du produit donne un seul spot de Rf 0,65 dans le système A et de 0,49 dans le système B. La forme acide peut être traitée dans l'eau par de la soude diluée jusqu'à pH 9,0 Par évaporation de la solution sous pression réduite, puis séchage, on obtient la forme sodique du dérivé recherché de pF 188°C. (RMN 2 H (arom) 6,60 (s) - 6 H (s)-OCH $_3$ à 3,70 ppm 3 H (s)-OCH $_3$ à

EXEMPLE 18 - ACIDE N₂ (METHYLENE DIOXY-3,4 PHENYL) METHANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE ET SON SEL DE SODIUM

(III) :
$$R =$$

$$Y = H, Na$$

3,60 ppm, H (m) à 4,8 ppm).

On introduit successivement 14,5 g (0,05 mole) de 35 triméthoprime et 7,5 g (0,05 mole) de pipéronal dans 100 ml de pyridine. Après traitement selon la technique habituelle,

on remet le produit en suspension dans 300 ml d'eau et on alcalinise par de la soude diluée jusqu'à pH 9,0 . On filtre un léger insoluble, puis on acidifie par de l'acide chlorhydrique dilué jusqu'à pH 2,5. Le précipité apparu est filtré, 5 puis lavé abondamment à l'eau puis à l'éthanol. Après séchage, on obtient la forme acide du dérivé recherché. La CCM du produit donne un seul spot de Rf 0,53 dans le système A et de 0,44 dans le système B. On peut traiter la suspension aqueuse de la forme acide par ajout de soude diluée 10 jusqu'à pH 8,90-9,0. La solution limpide est évaporée sous pression réduite, puis séchée pour donner la forme sodique du dérivé recherché, de pF 165°C. (RMN : 3 H (arom) m à 7,2 ppm -CH₂-2H (s) à 6,0 ppm - 1 H (m) à 4,8 ppm). EXEMPLE 19 - ACIDE N2 FURYL-2 METHANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE ET SON 15 SEL DE SODIUM

20

On ajoute successivement 39,0 g (0,40 mole) de furaldéhyde et 116 g (0,4 mole) de triméthoprime à 800 ml de pyridine, puis on fait barbotter de l'anhydride sulfureux à raison de 80 g/h pendant 4 heures. La température monte spontanément de 20 à 55°C. Après refroidissement, on coule sur 5 litres d'éther et on filtre le précipité. Le produit brut séché est remis en suspension dans 12 volumes d'eau et traité par de la soude diluée jusqu'à pH 8,70. Après filtration d'un léger insoluble, on acidifie le filtrat par de 30 l'acide chlorhydrique dilué jusqu'à pH 2,5. On filtre la forme acide insoluble et on la lave soigneusement à l'eau puis à l'éthanol. Après séchage, on obtient la forme acide du dérivé recherché de pF 163°C. La CCM du produit donne un seul spot de Rf 0,46 dans le système A et de 0,32 dans le 35 système B. Par traitement à la soude diluée de la suspension aqueuse de cette forme acide jusqu'à pH 8,70, on obtient

après évaporation sous pression réduite et séchage, la forme sodique du dérivé recherché de pF = 125°C (RMN: 3 H (arom) (m) 6,5 et 7,5 ppm - CH - 1H (m) à 4,8 ppm).

EXEMPLE 20 - ACIDE N₂ (THIENYL-2) METHANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 PYRIMIDINE ET SON SEL DE SODIUM

10

35

On ajoute successivement 14,5 g (0,05 mole) de triméthoprime et 5,6 g (0,05 mole) d'aldéhyde 2 thénoïque à 100 ml de pyridine, puis on traite conformément à l'Exemple 6.

Le produit brut est remis en suspension aqueuse et traité par de la soude diluée jusqu'à pH 8,40-8,60. Après filtration d'un léger insoluble, on traite le filtrat par de l'acide chlorhydrique dilué jusqu'à pH 2,5. Le précipité apparu est filtré, lavé à l'eau, puis à l'éthanol. Après séchage, on obtient la forme acide du dérivé recherché à l'état pur. La CCM du produit donne un seul spot de Rf 0,61 dans le système A et de 0,43 dans le système B. Par traitement de la suspension aqueuse de la forme acide par de la soude diluée jusqu'à pH 8,4-8,60, on obtient après évaporation et séchage, le sel sodique du dérivé recherché de pF 152°C (RMN: arom 2 H (m) à 7,2 ppm - 1 H (m) à 7,8 ppm; H (m) à 4,8 ppm).

EXEMPLE 21 - ACIDE N₂ (HYDROXY-4 METHOXY-3) PHENYL METHANE SULFONIQUE DE LA DIAMINO-2,4 (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5

30 PYRIMIDINE ET SON SEL DE SODIUM

(III) :
$$R = \frac{\text{OCH}_3}{\text{OH}}$$

$$Y = H, \text{Na}$$

On ajoute successivement 14,5 g (0,05 mole) de triméthoprime et 7,5 g (0,05 mole) de vanilline à 100 ml de

pyridine, puis on traite conformément à l'Exemple précédent.

Le produit brut est remis en suspension aqueuse et traité
par de la soude diluée jusqu'à pH 7,80-8,00. On filtre un
léger insoluble, puis on reprécipite la forme acide par

addition d'acide chlorhydrique dilué jusqu'à pH 2,5. Le
précipité est filtré, lavé soigneusement à l'eau puis à
l'éthanol. Après séchage, on obtient la forme acide pure. La
CCM du produit donne un seul spot de Rf 0,39 dans le système
A et de 0,27 dans le système B. Par traitement de la suspension aqueuse de la forme acide par de la soude diluée jusqu'à pH 7,70, on obtient, après évaporation et séchage, la
forme sodique du dérivé recherché de pF 162°C (RMN: OCH₃ (s)
3 H à 3,9 ppm, arom (m) 4 H à 7 ppm, H (m) à 4,8 ppm,
OH (s) à 8,5 ppm).

15 EXEMPLE 22 - ACIDE N₂ PYRIDYL-2 METHANE SULFONIQUE DE LA (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 DIAMINO-2,4 PYRIMIDINE

$$(III) : R = - \begin{pmatrix} N \\ \end{pmatrix}$$

$$Y = H$$

20

On introduit successivement 14,5 g (0,05 mole) de triméthoprime et 5,5 g (0,05 mole) de pyridine 2 carboxaldéhyde dans 100 ml de pyridine, puis on traite suivant l'Exemple 6. Le produit brut est ensuite dispersé dans 25 l'eau et acidifié avec précaution jusqu'à pH 2,8 avec de l'acide chlorhydrique dilué. On filtre un léger insoluble et le filtrat est ramené lentement à pH 5,60 par de la soude diluée. La forme acide sulfonique du dérivé recherché précipite à l'état pur ; après filtration, lavage à l'eau et à 30 l'éthanol, on obtient le dérivé recherché à l'état pur de pF 185°C. La CCM du produit donne un seul spot de Rf 0,45 dans le système A et de 0,2 dans le système B. Le dérivé recherché insoluble à pH 5,6 a un caractère amphotère et peut être mis en solution à pH légèrement acide entre pH 3 35 et pH 5 en pH légèrement alcalin entre pH 7 et pH 9. (RMN:5 H (arom) (m) à 6,8-7,2 ppm -CH-1H à 4,8 ppm).

EXEMPLE 23 - ACIDE N₂ CYCLOHEXYL METHANE SULFONIQUE DE LA (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 DIAMINO-2,4 PYRIMIDINE ET SON

On ajoute successivement 14,5 g (0,05 mole) de triméthoprime et 5,6 g (0,05 mole) de cyclohexane-carbox
10 aldéhyde à 100 ml de pyridine, puis on traite selon l'Exemple 6. La suspension aqueuse du produit brut est traitée ensuite par de la soude diluée jusqu'à pH 10. Après filtration d'un léger insoluble, on acidifie rapidement le filtrat jusqu'à pH 3,0. Après filtration du précipité et lavages à l'eau et à l'éthanol chaud, on obtient après séchage, la forme acide du dérivé recherché de pF 162°C. La CCM du produit donne un seul spot de Rf 0,9 dans le système A et de 0,55 dans le système B.

On peut obtenir la forme sodique du dérivé recher
20 ché par traitement de la suspension aqueuse de la forme acide par de la soude diluée jusqu'à pH 9,0 , suivi par l'évaporation à basse température de la solution, et séchage (RMN:11 (H) (m) à 1,5-2,0 ppm, CH (1H) (m) à 4,8 ppm).

EXEMPLE 24 - ACIDE N₂ (ETHOXY-3 HYDROXY-4) PHENYL METHANE

25 SULFONIQUE DE LA (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 DIAMINO-2,4

PYRIMIDINE ET SES SELS DE METAUX ALCALINS OU D'AMINES ORGANIQUES

 \underline{a}) - (Y = H)

On ajoute successivement 145 g (0,5 mole) de triméthoprime et 83 g (0,5 mole) d'éthyl vanilline à 500 ml de pyridine, et on introduit environ 130 g d'anhydride sulfureux en trois heures. La température de mélange 5 réactionnel monte spontanément entre 40 et 50°C dès le début de l'introduction et s'y maintient jusqu'à la fin de la réaction. On abandonne 24 heures à température ordinaire. On verse ensuite le milieu réactionnel dans un grand volume d'éther, le précipité apparu est filtré et 10 lavé à l'éther. Le produit brut est alors dispersé dans l'eau et traité par de la soude diluée jusqu'à pH 9,30-9,40. On filtre un léger insoluble, puis on reprécipite le produit par addition d'acide chlorhydrique à la solution alcaline jusqu'à pH 2-3. On filtre, on lave à l'eau 15 puis à l'éthanol. Après séchage, on obtient la forme acide du dérivé recherché de pF 145°C. La CCM du produit donne un seul spot de Rf 0,50 dans le système A et de Rf 0,40 dans le système B.

20 b) -(Y = Na)

25

On peut obtenir le sel de sodium du produit par traitement de la suspension aqueuse de la forme acide par de la soude diluée jusqu'à pH 8,80. Après évaporation de la solution sous pression réduite et séchage, on obtient le sel de sodium du dérivé recherché de pF 170°C

(RMN: 1 H (s) à 8,5 ppm -3 H (arom) (m) à 7,2 ppm -2 H $-OCH_2$ (q) à 3,9 ppm -3 H (t) CH_3 à 1 ppm).

 \underline{c}) - (Y = NH⁺ (C₂H₅)₃)

Le sel de triéthylamine du dérivé recherché peut être obtenu par traitement de la suspension hydroalcoolique (50/50) de la forme acide par la triéthylamine pure jusqu'à pH 8,90-9,0.La solution limpide est évaporée sous pression réduite. Après séchage, on obtient le sel de triéthylamine du dérivé recherché de pF 120°C.

 \underline{d}) - (Y = NH₃ + (C₂H₄OH))

On peut obtenir le sel de monoéthanolamine en traitant 10 g de forme acide en suspension dans 100 ml

d'éthanol aqueux à 50 % par un léger excès de monoéthanolamine. La solution résultante est évaporée à sec sous pression réduite. Le résidu est repris dans un mélange acétone benzène. pF 120°C (dec).

 $5 \text{ e} - (Y = NH_2^+ (C_2^H_4^{OH})_2)$

On peut obtenir le sel de diéthanolamine en traitant comme ci-dessus la forme acide par un léger excès de diéthanolamine ;on obtient le sel de pF 125°C (dec).

 \underline{f}) - (Y = NH⁺ (C₂H₄OH)₃)

10

25

30

35

On obtient de même, le sel de triéthanolamine en traitant la forme acide selon d) par un léger excès de triéthanolamine; on obtient ainsi le sel de pF 107°C.

EXEMPLE 25 - ACIDE N₂ (HYDROXY-2) PHENYL METHANE SULFONIQUE DE LA (TRIMETHOXY-3,4,5 BENZYL)-5 DIAMINO-2,4 PYRIMIDINE ET

15 SELS DE METAUX ALCALINS OU SES SELS D'AMINES

On ajoute successivement 29,0 g (0,1 mole) de triméthoprime et 13,0 g de salicylaldéhyde à 170 ml de pyridine, puis on introduit 80 à 90 g d'anhydride sulfureux en trois heures environ. La température du milieu réactionnel se maintient spontanément entre 40 et 50°C. Après 24 heures à température ordinaire, le milieu est coulé dans l'éther en excès, le précipité résultant est filtré, lavé à l'éther et séché. On remet le produit brut en suspension aqueuse et on alcalinise jusqu'à pH 9,30 par de la soude diluée. Après filtration de l'insoluble, on acidifie le filtrat jusqu'à pH 2,0 par de l'acide chlorhydrique dilué, la forme acide précipite. On filtre, on lave abondamment à l'eau, puis à l'éthanol. Après séchage, on obtient la forme acide du dérivé recherché de pF 145°C. La CCM

du produit donne un seul spot de Rf 0,40 dans le système A et de Rf 0,30 dans le système B.

 \underline{b}) - (Y = Na)

5

10

15

20

25

30

On peut obtenir le sel de sodium du dérivé recherché par traitement de la suspension aqueuse de la forme acide par de la soude diluée jusqu'à pH 8,90. Après évaporation et séchage, on obtient le sel de sodium du dérivé recherché.

 \underline{c}) - $(Y = NH^{+}(C_{2}H_{5})_{3})$

On peut obtenir le sel de triéthylamine du produit en traitant la suspension hydroalcoolique (50/50) de la forme acide par de la triéthylamine jusqu'à pH 8,90. Après évaporation de la solution sous pression réduite, puis séchage, on obtient le sel de triéthylamine du dérivé recherché (pF 113°C).

 \underline{d}) - (Y = NH₃ + (C₂H₄OH)

On obtient le sel de monoéthanolamine en traitant 10 g de la forme acide dans 100 ml d'éthanol aqueux à 50 % avec un léger excès de monoéthanolamine. Après évaporation sous pression réduite et reprise à l'acétone, on obtient le sel de monoéthanolamine du dérivé recherché pF 80/90°C (dec).

 \underline{e}) - $(Y = NH_2^+ (C_2H_4OH)_2)$

Le sel de diéthanolamine est obtenu selon le procédé ci-dessus en utilisant un léger excès de diéthanolamine pF 100/110°C (dec).

 \underline{f}) - (Y = NH⁺ (C₂H₄OH)₃)

Le sel de triéthanolamine est obtenu selon d), en utilisant la triéthanolamine en léger excès pF 110°C (dec).

Les analyses élémentaires des éléments suivants ont été effectuées pour tous les produits cités : C, H, N, S et Na. Ces analyses correspondent toutes (à 0,3 % près) aux données théoriques.

Parmi les signaux de spectrographie par résonance magnétique nucléaire du ¹H, on n'a cité que les signaux

caractéristiques du Radical R. Les signaux du motif commun étant les suivants (solution/DMSO d des sels de sodium par rapport au T.M.S.) 7,53 ppm 1 H (s) aromatique de la pyrimidine; 6,55 ppm 2 H (s) aromatiques; 6,44 ppm 2 H 5 (s large) du NH₂; 5,90 ppm 1 H (s large) du NH; 3,75 ppm 6 H (s) — OCH₃ en 3 et 5;3,64 ppm 3 H (s) — OCH₃ en 4; 3,54 ppm 2 H (s)— $CH_{\frac{1}{2}}$. COMPTE-RENDU DES ESSAIS PHARMACOLOGIQUES EFFECTUES AVEC LES

PRODUITS CONFORMES A L'INVENTION

Les études pharmacologiques ont porté d'une part sur la toxicité, et d'autre part sur l'activité antibactérienne.

A - Toxicité

10

20

25

30

Du point de vue de la toxicité immédiate, il res-15 sort que les dérivés selon l'invention sont très peu toxiques et surtout beaucoup moins que les diamino-2,4 pyrimidines initiales. Les doses létales (DL 50) obtenues par administration orale ou intraveineuse chez la souris sont très élevées.

Les valeurs comparatives rassemblées dans le Tableau I ci-après exemplifient ces différences de toxicité; les mesures ont été réalisées sur des lots homogènes de 10 souris femelles SWISS IOPS, âgées de 4 semaines et d'un poids moyen de 18 à 20 g.

TABLEAU I

30 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0														
	DL 50 mg/kg	Trimétho- prime	Dérivé de 1'ex. 18	Dérivé de l'ex. 15	Dérivé de l'ex. 24 f	Dérivé de l'ex. 19								
	Per os	4000	> 12 000	> 12 000	> 12 000	> 12 500								
	I.V.	120		1 000	1 000	900								

B - Activité antibactérienne

L'activité antibactérienne des dérivés selon l'invention a été testée in vitro en déterminant les con-35 centrations minimales inhibitrices (C.M.I.) sur différents germes. Les valeurs comparées des C.M.I. des divers composés rapportées à celles de la triméthoprime pris comme référence, ainsi que le rapport R représentant activité x Masse molaire dérivé Masse molaire triméthoprime

ont été rassemblées dans le Tableau II ci-après.

	1		<u> </u>																
5		MULLER HINTON PUMILUS	% activité par rapport à la base corrigée de la masse molaire	1	4	8'9	18	30	28	23	26	25	18	41	22	42	0.7	106	19
10	EU	% activité par rapport à la base	0,1	2,8	2,9	11,8	19,4	16,6	14	18,4	14,1	10,4	23	11,9	23,2	11,0	69	10,7	
15		R HINTON 4	% activité par rapport à la base corrigée de la masse molaire	0,4	6,2	10,8	22	37	27	25	16,4	23	20	31	32	31	25	73	53
20	II n	MILIEU MULLER HINTON COLI 4	% activité par rapport à la base	6,3	4,3	4,55	14,1	23,3	15,75	15,5	10,2	13,3	11,6	17,6	18,1	17,2	13,9	47	16,8
25	TABLEA	DE COLI 4	<pre>% activité par rapport à la base corrigée de la masse molaire</pre>	24	5,8	28	20	29	32	23	21	26	25	45	21	5.9	19	107	23
30		MILIEU OXOIDE COLI	% activité par rapport à la base	17,1	4	18,35	12,9	18,4	18,8	14	13,3	14,7	14,1	25,6	11,7	32,5	10,6	64	13,2
35			3 7 4 W 3 X 3	Exemple 1	Exemple 2	Exemple 3	Exemple 4	Exemple 5	Exemple 6	Exemple 7	Exemple 8	Exemple 9	Exemple 10	Exemple 11	Exemple 12	Exemple 13	Exemple 14	Exemple 15	Exemple 16

ER HINTON LUS	<pre>% activité par rapport à la base corrigée de la masse molaire</pre>	84	38	80	140	63	79	74	98	73		104	154	159	
0 MILIEU MULLI BACIL PUMIL	% activité par rapport à la base	42,7	21,4	49,5	83,4	34,6	42,2	37,0	40,0	31,8		55,5	75,8	73,1	
HINTON	% activité par rapport à la base corrigée de la masse molaire	48	26	112	123	79	84	46	98	92	116	85	63	120	
MILIBU MULLER	% activité par rapport à la base	24,3	14,85	69,4	73,5	43,3	43,9	23,2	40,0	40,3	57	45,4	45,8	55,4	
DE COLI 4	% activité par rapport à la base corrigée de la masse molaire	89	48	95	105	06	93	26	46	63		53	74	84	
MILIEU OXOI	% activité par rapport à la base	34,8	27	58,4	62,6	49,8	48,7	13,1	21,3	27,4		28,3	36,6	38,3	
	E X E M P L E	Exemple 17	Exemple 18	Exemple 19	Exemple 20	Exemple 21	Exemple 24b	Exemple 24d	Exemple 24e	Exemple 24f	Exemple 25c	Exemple 25d	Exemple 25e	Exemple 25f	
	MILIBU	X E M P L E	XEMPLE activité a la base par rapport a la masse la masse molaire molaire de molaire mulles HINTON BACIL PUMLLES HINTON BACIL PUMLLES HINTON BACIL PUMLLOS % activité a la base par rapport corrigée de la masse la masse molaire molaire molaire 842,7 84	X E M P L E a la base* activité à la basecemple 1734,86824,34842,784cemple 18274814,852621,438	X E M P L E rapport * activité par rapport * activité a la base par rapport * activité a la base la masse * activité a la	X E M P L E remple 17 % activité a la base la molaire % activité a la base la masse la molaire % activité a la base la masse la molaire % activité a la base la masse la molaire % activité a la base la masse la molaire % activité a la base la masse la molaire % activité a la base la masse la molaire % activité a la base la masse la molaire % activité a la base la masse la molaire % activité a la base la masse la masse la masse la molaire % activité a la base la masse la masse la molaire % activité a la base la masse la masse la molaire % activité a la base la masse la masse la masse la masse la molaire % activité a la base la masse la masse la molaire % activité a la base la masse la masse la molaire % activité a la base la masse la	MILIEU MULLER HINTON MILIEU MULLER HINTON BACIL PUMILUS	NILIEU MULLER HINTON RACTIVITÉ RACTI	MILIEU OXOIDE COLI 4 MILIEU MULLER HINTON MILIEU MULLER HINTON BACIL PUMILUS Sactivité Sac	MILIEU OXOIDE COLI 4 MILIEU MULLER HINTON BACIL PUMILUS	MILIEU MULLER HINTON BACIL PUMILUS MILIEU MULLER HINTON A activité A acti	MILIEU OXOIDE COLI 4 MILIEU MULLER HINTON MILIEU MULLER HINTON BACIL PUMILUS BACIL P	MILLEU OXOIDE COLI 4 MILLEU MULLER HINTON MILLEU MULLER HINTON	MILIEU OXOIDE COLI 4 MILIEU MULLER HINTON BACIL PUMILOS PROLITOS COLI 4 MILIEU MULLER HINTON BACIL PUMILOS PACINITE COLI 4 MILIEU MULLER HINTON BACIL PUMILOS PACINITE COLI 4 MILIEU MULLER HINTON BACIL PUMILOS PACINITE STAPPORT	MILIEU OXOIDE COLI 4 MILIEU MULLER HINTON BACIL PUMILLER HINTON COLI 4 COL

Les composés selon l'invention sont des antibactériens puissants; de plus, ils potentialisent l'action
antibactérienne propre des sulfamides dans le traitement
des affections bactériennes en particulier dans les do5 maines respiratoire, digestif, urinaire ou otorhynolaryngologique. A titre d'exemple, on peut citer les associations avec des sulfamides comme la sulfadiazine, la
sulfamonométhoxine, la sulfadiméthoxine, le sulfaméthoxazol,
le sulfamoxol, le sulfa-2 diméthyl-2,4 isoxazole et la
10 sulfanilamido-4 diméthoxy-5,6 pyrimidine. Les composés de
formule III peuvent être combinés avec les sulfamides précités en proportions variables allant de 1:1 à 1:5. La dose
unitaire de principe actif correspondant aux produits de
formule III peut aller de 50 à 1000 mg.

Ainsi que cela ressort de ce qui précède, l'invention ne se limite nullement à ceux de ses modes de mise en oeuvre, de réalisation et d'application qui viennent d'être décrits de façon plus explicite; elle en embrasse, au contraire, toutes les variantes qui peuvent venir à l'esprit 20 du technicien en la matière, sans s'écarter du cadre, ni de la portée, de la présente invention.

REVENDICATIONS

 1° - Nouveaux dérivés solubles N_2 substitués de la diamino-2,4 benzyl-5 pyrimidine répondant à la formule III ci-après :

dans laquelle :

35

R₁,R₂,R₃,R₄ qui peuvent être identiques ou différents, représentent un atome d'hydrogène, un atome d'halogène ou un groupe alkyle, thioalkyle, alcoxy- ou benzyloxy-,alkyloxyalcoxy-, 15 représente un atome d'hydrogène, un métal Y alcalin ou une base organique pharmaceutiquement compatible, et représente un atome d'hydrogène ou un R radical alkyle linéaire ou ramifié comprenant 20 de 1 à 7 atomes de carbone, un radical cycloalkyle comprenant de 5 à 8 atomes de carbone, un noyau aromatique éventuellement substitué par des substituants tels que, halogène, nitro-, hydroxyle, dialkylamino-, 25 alcoxy-, alkyl de $C_1 \ge C_3$, deux substituants adjacents pouvant constituer un cycle alkyldioxy-, un hétérocycle comme le furanne, le thiophène, la pyridine.

2°- Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical méthane sulfonique ou son sel de sodium.

 3° - Dérivé selon la Revendication l, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical éthane sulfonique ou son sel de sodium.

4°- Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé

en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical n-butane sulfonique.

- 5° Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical méthyl-2 propane sulfonique.
 - 6° Dérivé selon la Revendication l, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical diméthyl-2,2 propane sulfonique.
- 7° Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé 10 en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical diméthyl-2,3 pentane sulfonique.
 - 8° Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical éthyl-2 butane sulfonique.
- 9°- Dérivé selon la Revendication l, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical phényl méthane sulfonique.
- 10° Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical (chloro-2) phényl méthane sulfonique.
 - 11° Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical (chloro-3) phényl méthane sulfonique.
 - 12°- Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé en ce que le substituant sur le N₂, est le radical (chloro-4) phényl méthane sulfonique.
 - 13°- Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical (nitro-4) phényl méthane sulfonique.
- 15° Dérivé selon la Revendication l, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical (nitro-2) phényl méthane sulfonique.
 - 16°- Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé

en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical (méthoxy-2) phényl méthane sulfonique.

- 17° Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical (méthoxy- 3) phényl méthane sulfonique.
 - 18° Dérivé selon la Revendication l, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical (triméthoxy-3,4,5) phényl méthane sulfonique.
- 19°- Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé 10 en ce que le substituant sur le N₂, est le radical (méthylènedioxy-3,4) phényl méthane sulfonique.
 - $20\,^{\circ}-$ Dérivé selon la Revendication l, caractérisé en ce que le substituant sur le $\rm N_2$, est le radical furyl-2 méthane sulfonique ou son sel de sodium.
- 22°- Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé en ce que le substituant sur le N₂, est le radical (méthoxy-20 2 hydroxy-4) phényl méthane sulfonique.
 - 23° Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical pyridyl-2 méthane sulfonique ou ses sels acides ou basiques.
- 24° Dérivé selon la Revendication l, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical cyclohexylméthane sulfonique ou son sel de sodium.
- 25° Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical (éthoxy-3 hydroxy-4) phényl méthane sulfonique, son sel de sodium ou ses sels d'amines.
 - 26° Dérivé selon la Revendication 1, caractérisé en ce que le substituant sur le N_2 , est le radical (hydroxy-2) phényl méthane sulfonique, son sel de sodium ou ses sels d'amines.

- 27°- Procédé de préparation des produits selon la Revendication 1, caractérisé en ce que l'on fait réagir dans un solvant approprié tel que la pyridine, notamment, un dérivé de diamino-2,4 benzyl-5 pyrimidine, avec un 5 aldéhyde et l'anhydride sulfureux, puis en ce qu'on isole le produit de la réaction.
- 23°- Procédé selon la Revendication 2, caractérisé en ce que les quantités de diamino-2,4 benzyl-5 pyrimidine et d'aldéhyde, sont stoechiométriques, tandis que l'anhydri10 de sulfureux est utilisé en excès.
- 29°- Procédé selon l'une quelconque des Revendications 2 et 3, caractérisé en ce que le produit de la réaction est isolé par dilution du milieu réactionnel par un solvant miscible à la pyridine, tel que l'éther ou un 15 hydrocarbure.
 - 30°- Procédé selon l'une quelconque des Revendications 2 à 4, caractérisé en ce que le produit isolé est en outre purifié par lavage à l'alcool aqueux.
- 31°- Médicament utilisable en médecine humaine 20 et/ou vétérinaire, caractérisé en ce qu'il contient au moins un composé selon les Revendications 1 à 26 à l'état pur ou en association avec un ou plusieurs autres principes actifs et un ou plusieurs adjuvants ou diluants compatibles et pharmaceutiquement acceptables.